



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



VEILLE BIMENSUELLE

NUMÉRIQUE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LONDRES

N° 6 – 7 au 20 mars 2022

Sommaire

Fait marquant

- L'*Online Safety Bill* a été officiellement présentée devant le Parlement

Economie numérique et régulation

- Le gouvernement définit ses priorités pour 2022 en matière de régulation du numérique
- Le gouvernement lance une consultation sur la réforme du cadre de régulation des publicités en ligne
- L'autorité de la concurrence britannique ouvre une enquête sur les comportements anti-concurrentiels de *Google* et *Meta* sur marché de la publicité en ligne
- L'autorité de la concurrence britannique lance la phase 2 de son enquête sur le rachat de *Avast* par *NortonLifeLock*

Télécommunications et réseaux

- Le gouvernement prévoit de réformer le droit de l'urbanisme afin d'accélérer le déploiement de la couverture mobile dans les « zones blanches »
- Le fabricant de puces britannique *Arm* devrait supprimer 1 000 emplois au R-U et aux États-Unis
- Le régulateur des télécommunications décide de révoquer la licence de *RT* au Royaume-Uni

Données et intelligence artificielle

- Le gouvernement publie ses propositions législatives sur l'identité numérique

Spatial

- L'agence spatiale britannique financera 13 nouveaux projets à hauteur de 2 M£

Ecosystème tech

- Rapport : [Exits in the UK, Acquisitions and IPOs, 2011 – 2021, Beauhurst, Triple Point, Mars 2022](#)

Fait marquant : L'*Online Safety Bill* a été officiellement présentée devant le Parlement

Le Gouvernement a officiellement [présenté](#) au Parlement, le 17 mars, l'*Online Safety Bill* (actuellement en 2^{ème} lecture devant la Chambre des Communes), ouvrant ainsi la période d'examen parlementaire, après 9 mois d'examen pré-législatif. Le nouveau cadre de régulation des contenus en ligne présenté dans le projet de loi reprend en grande partie le texte [publié](#) en mai 2021. Le nouveau régime, contrôlé par l'*Ofcom* (régulateur des télécommunications), imposera aux plate-formes d'hébergement de contenus et aux moteurs de recherche un « devoir de diligence », c'est-à-dire l'obligation de retirer et limiter la diffusion de certains contenus (illégaux, préjudiciables aux mineurs, légaux mais dangereux), sous peine d'amendes allant jusqu'à 18 M£ ou 10 % du chiffre d'affaires. La *Bill* inclut également des mesures de défense de liberté d'expression et de promotion de contenus « démocratiques et journalistiques ».

Par rapport au texte de mai 2021, certains éléments ont été précisés :

- Si le texte de mai 2021 prévoyait la création d'une responsabilité pénale des managers en cas de non-respect des demandes d'information de l'*Ofcom* (par exemple, demande de données sur le fonctionnement des algorithmes de contenu), le nouveau projet inclut trois nouvelles infractions pénales : (i) en cas de suppression, destruction ou modification d'informations demandées par l'*Ofcom*, (ii) en cas de refus d'obtempérer ou d'obstruction à l'exercice des pouvoirs d'audits de l'*Ofcom*, (iii) en cas de partage de fausses informations lors d'un entretien.
- Les entreprises de catégorie 1 (définies en fonction de leur taille et audience) devront réaliser une évaluation des risques de contenus « légaux mais préjudiciables pour les adultes » et définir clairement, dans leurs conditions d'utilisation, la manière dont elles les traiteront (suppression, limitation ou autorisation). La liste exacte des contenus entrant dans cette catégorie sera définie dans une législation secondaire, soumise à l'approbation du Parlement.
- L'*Ofcom* pourra définir des objectifs en matière d'utilisation de technologies « proactives » (telles que les outils de modération de contenu, ou de profilage) dans des codes de pratiques, et forcer les entreprises, si nécessaire, à utiliser certains types d'outils pour la mise en œuvre de leur devoir de diligence.

- Les entreprises entrant dans le champ d'application devront signaler les contenus d'abus sexuels sur enfants directement à la *National Crime Agency* (agence nationale de lutte contre le crime).

Le projet de loi publié intègre également plusieurs nouvelles mesures, annoncées entre janvier et mars 2022 : ajout d'une liste nominative de contenus illégaux prioritaires et création de « trois infractions de communication » pénales ([4 février](#)), mise en place d'une obligation d'assurance de l'âge des utilisateurs pour tous les sites hébergeant du contenu pornographique ([8 février](#)), ajout de mesures de lutte contre les « trolls » anonymes ([25 février](#)). Parmi les nouvelles mesures, figurent également :

- Des mesures de lutte contre les fraudes en ligne (annoncées le [9 mars](#)). En plus des obligations en matière de lutte contre les contenus frauduleux provenant d'utilisateurs (tels que les « escroqueries amoureuses »), les plate-formes d'utilisateur à utilisateur et moteurs de recherche de catégorie 1 devront également mettre en place des mécanismes visant à empêcher ou minimiser la présence de publicités payantes frauduleuses, qu'elles soient contrôlées directement par la plate-forme ou par un intermédiaire publicitaire.
- La création d'une infraction pénale liée au *cyber-flashing* (annoncée [14 mars](#)). Reprenant une recommandation de la [Law Commission](#) de juillet 2021, l'*Online Safety Bill* pénalisera le fait de « d'envoyer intentionnellement une photographie ou une vidéo de ses parties génitales, avec l'intention d'angoisser ou humilier la personne destinataire, ou dans le but d'obtenir une gratification sexuelle ».

La version remaniée du [projet de loi](#), accompagnée de son [dossier législatif](#) (étude d'impact et fiche d'information), ont été publiés en parallèle de la [réponse du gouvernement](#) au rapport de la commission parlementaire sur l'*Online Safety Bill*. Publié le 14 décembre 2021, ce [rapport](#) détaillait des recommandations d'amélioration, donc certaines ont été reprises (assurance de l'âge pour tous les sites proposant un contenu pornographique, mesures de lutte contre les fraudes en ligne ou création d'une infraction de *cyber-flashing*).



Economie numérique et régulation

1 Le gouvernement définit ses priorités pour 2022 en matière de régulation du numérique

Dans une [lettre](#) datant du 9 mars, adressée au *Digital Regulation Cooperation Forum* (DRCF), la ministre du numérique Nadine Dorries a défini les priorités du gouvernement en matière de régulation de l'écosystème numérique. Le DRCF, créé en juin 2020, rassemble les principales autorités de la concurrence travaillant sur des sujets numériques (*Competition Markets Authority, Financial Conduct Authority, Information Commissioner's Office, Ofcom*). La ministre a cité comme pistes de travaux prioritaires pour les années 2022 et 2023 : le développement de « bacs à sable » réglementaires (*sandboxes*) multisectoriels, une plus grande collaboration du DRCF avec ses parties prenantes (industries, consommateurs, recherche et Parlement), l'identification des principaux enjeux réglementaires liés aux technologies émergentes – telles que le *metaverse*. Par ailleurs, la lettre demande aux autorités d'évaluer un certain nombre de domaines réglementaires, qui pourraient faire l'objet de travaux transversaux : gouvernance de l'intelligence artificielle, publicité en ligne, pilier « économie de données » de la *National Data Strategy*, sécurité en ligne.

2 Le gouvernement lance une consultation sur la réforme du cadre de régulation des publicités en ligne

Le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* (DCMS) a publié le 9 mars une [consultation](#), ouverte jusqu'au 1^{er} juin, sur « l'*Online Advertising Programme* » (OAP), projet de réforme du cadre réglementaire du marché des publicités en ligne payantes. L'objectif est de renforcer la transparence de l'ensemble de la chaîne de valeur, et d'améliorer la lutte contre les contenus préjudiciables. L'OAP complète l'*Online Safety Bill* (OSB - projet de loi contre les contenus préjudiciables sur les plate-formes d'utilisateur à utilisateur), en s'intéressant spécifiquement à la publicité en ligne payante (qu'elle provienne d'utilisateurs ou non), afin de garantir une protection globale contre les contenus potentiellement préjudiciables pour les consommateurs et les entreprises.

3 L'autorité de la concurrence britannique ouvre une enquête sur les comportements anti-concurrentiels de Google et Meta sur marché de la publicité en ligne

La *Competition and Markets Authority* (CMA – Autorité de la concurrence britannique) a [annoncé](#) le 11 mars l'ouverture d'une [enquête](#) - pour pratiques anti-concurrentielles - sur l'accord « *Jedi Blue* » entre Google et Meta, en même temps que celle de la [Commission européenne](#). L'accord entre les deux géants, qui aurait été décidé en septembre 2018, prévoit l'octroi à Facebook par Google de tarifs préférentiels et d'un choix prioritaire de placements publicitaires premiums, en échange de l'abandon par Facebook de la mise en place de technologies publicitaires concurrentes, et de l'utilisation d'un système publicitaire alternatif, le « *Header Bidding* ». Ce dernier a été inventé par des éditeurs et fournisseurs d'*adtech* rivaux de Google, afin de concurrencer « *Open Bidding* », son propre « *ad exchange* » (enchères en temps réel pour publicités). La CMA cherchera à déterminer si « *Jedi Blue* » a violé le droit de

la concurrence (en constituant un accord de collusion) et, contrairement à l'enquête de la Commission qui se concentrera sur ce dernier, examinera « plus largement » le comportement de Google en matière de services d'enchères publicitaires. L'objectif est de déterminer si l'entreprise a abusé d'une position dominante et obtenu un avantage déloyal par rapport aux concurrents souhaitant offrir un service similaire.

4 L'autorité de la concurrence britannique lance la phase 2 de son enquête sur le rachat de Avast par NortonLifeLock

Dans un [communiqué de presse](#) du 16 mars, la *Competition and Markets Authority* (CMA) a annoncé sa [décision](#) de lancer une phase 2 « approfondie » de son [enquête](#) sur le rachat de Avast (basé en Tchéquie) par NortonLifeLock (basé aux Etats-Unis), deux fournisseurs de logiciels de cybersécurité (tels que des VPN, antivirus ou protection d'identité). Après la première phase de l'enquête, la CMA a effet conclu que cette transaction, s'élevant à 8,6 Md\$, pourrait entraîner une baisse substantielle de concurrence sur un ou plusieurs marchés au Royaume-Uni et provoquer une augmentation des prix des logiciels pour les consommateurs.

📡 Télécommunications et réseaux

1 Le gouvernement prévoit de réformer le droit de l'urbanisme afin d'accélérer le déploiement de la couverture mobile dans les « zones blanches »

Dans sa [réponse](#) – publiée le 7 mars, à une [consultation](#) sur la réforme des droits de développement pour les infrastructures de communications électroniques, le gouvernement a présenté plusieurs pistes de réforme afin de supprimer les « zones blanches ». Parmi les propositions, qui devraient être introduites par le biais d'une législation secondaire « dès que le temps parlementaire le permettra », figurent :

- La possibilité pour les entreprises de télécommunications de mettre à niveau leur équipement (afin de les transformer en antennes 5G, par exemple) sans autorisation préalable,
- La possibilité pour les opérateurs mobiles de construire de nouvelles antennes plus hautes (5 mètres supplémentaires), sous réserve de l'approbation de l'autorité de planification.

Par ailleurs, un nouveau [code de pratiques](#) a été publié, le 7 mars également, afin de fournir aux opérateurs des conseils sur la minimisation de l'impact – visuel notamment – des infrastructures mobiles, et concernant le dialogue nécessaire avec les communautés locales.

2 Le fabricant de puces britannique Arm devrait supprimer 1000 emplois au R-U et aux Etats-Unis

Selon un article du [Telegraph](#) (également relayé dans le [Financial Times](#)), le nouveau directeur général d'Arm, Rene Haas, aurait annoncé le 14 mars, dans un e-mail envoyé aux employés, le licenciement de 12 à 15 % de sa main d'œuvre mondiale, principalement au R-U et aux Etats-Unis. Basé à Cambridge, le leader mondial des blocs de propriété intellectuelle pour puces électroniques compte 6 400 employés (dont 3 500 au R-U), ce qui signifie que les réductions pourraient toucher jusqu'à 1 000 employés. Rene Haas a justifié cette décision par la nécessité pour l'entreprise d'être « plus disciplinée sur ses coûts ». Le DG estime qu'Arm doit supprimer « les doublons d'emplois » afin de rester compétitifs et se concentrer sur les activités « qui feront avancer la stratégie rapidement ». Pour rappel, Arm prépare son introduction en bourse – qui devrait être finalisée d'ici mars 2023 – après l'[annulation](#) du projet d'acquisition, le 7 février, par le géant américain des semi-conducteurs *Nvidia*.

3 Le régulateur des télécommunications décide de révoquer la licence de RT au Royaume-Uni

Dans un communiqué de presse [publié](#) le 18 mars, l'Ofcom – régulateur des télécommunications britannique – a annoncé la révocation, avec effet immédiat, de la licence de diffusion du média russe RT. Cette [décision](#) fait suite à une enquête menée par l'Ofcom, qui a conclu que RT n'était pas un diffuseur responsable, du fait d'éléments tels que ses relations avec l'Etat russe, l'invasion de l'Ukraine et les lois de criminalisation du journalisme indépendant en Russie. Cette enquête a été lancée en parallèle des 29 enquêtes engagées le [28 février](#) et [2 mars](#) sur l'impartialité des programmes.

Données et intelligence artificielle

1 Le gouvernement publie ses propositions législatives sur l'identité numérique

Dans sa réponse à la [consultation](#) sur l'identité numérique, [publiée](#) le 10 mars, le *Department for Culture, Media & Sport* (DCMS) a présenté des mesures législatives, qui devraient être introduites devant le Parlement dès que « le temps parlementaire le permettra ». L'objectif est de mettre en place un cadre pour une utilisation sécurisée et généralisée des méthodes d'identification numérique, qui permettent de faciliter l'utilisation des services et produits en ligne (par rapport aux documents physiques traditionnels). Selon le [communiqué de presse](#) du gouvernement, le futur projet de loi aura pour ambition d'introduire trois dispositifs principaux :

- Un processus de certification des organismes d'identification numérique, assuré par un nouvel organisme, l'*Office for Digital Identities and Attributes* (ODIA), qui devrait être créé au sein du DCMS. L'ODIA sera chargé de s'assurer du respect des standards de confidentialité et de protection des données personnelles.
- Une base légale afin de rendre la valeur des identités numériques égales à des formes d'identifications physiques, tels que les passeports.

- Un mécanisme juridique permettant aux organismes d'identification numérique d'effectuer des contrôles d'identité sur la base de données officielles détenues par les organismes publics, afin de contribuer à l'identification des personnes.

Spatial

1 L'agence spatiale britannique financera 13 nouveaux projets à hauteur de 2 M£

Dans un communiqué de presse [publié](#) le 14 mars, la *UK Space Agency* (agence spatiale britannique) a annoncé le déblocage de 2 M£ supplémentaires de financements, dédiés à 13 nouveaux projets spatiaux. Menés par des entreprises, consortiums (tels que le *Harwell Space Cluster*) ou universités britanniques, ils porteront principalement sur l'énergie, la communication et la gestion des ressources. Parmi les projets sélectionnés, figure un projet de réacteur spatial de *Rolls-Royce* (249 000 £ de subventions).

Ecosystème tech

1 [Rapport : Exits in the UK, Acquisitions and IPOs, 2011 – 2021, Beauhurst, Triple Point, Mars 2022](#)

Ce rapport, publié par la plate-forme de données *Beauhurst* et le fonds d'investissement *Beauhurst*, analyse les *exits* – acquisitions et introductions en bourses – des entreprises britanniques à forte croissance entre 2011 et 2021. Les principales conclusions sont :

- 781 entreprises à forte croissance ont réalisé un *exit* en 2021 au R-U, soit 5 fois plus qu'en 2020 et 2 fois plus que la moyenne sur 10 ans (2011 – 2021), signe d'un fort rebond postpandémique. La valeur totale des *exits* en 2021 représentait 26,7 Md£.
- En 2021, la valeur moyenne des *exits* des entreprises B2B (302 M£) était presque trois fois supérieure à celle des entreprises B2C (119 M£), mais la médiane était similaire (41 M£ pour le B2B et 51 M£ pour le B2C).
- Sur les 781 *exits* en 2021, 732 étaient des acquisitions. Ce chiffre s'inscrit dans le prolongement d'une explosion du nombre d'acquisitions au cours de la décennie, alors que seules 23 acquisitions avaient été enregistrées en 2011.
- En 2021, 49 introductions en bourse ont été enregistrées, soit une augmentation de 308 % par rapport à 2020.

Principales levées de fonds de start-ups britanniques entre le 7 et 20 mars 2022 :

- [LifeScore](#), *MusicTech* (musique assemblée par IA) : [Série A, 11 M£](#)
- [Thirdfolt](#), *Cybersecurity* (plate-forme de vérification d'identité) : [Série A, 15 M£](#)
- [Perlego](#), *EdTech* (bibliothèque numérique de ressources académiques) : [Série B, 50 M\\$](#)
- [Microbotica](#), *HealthTech* (plate-forme d'analyse du microbiome) : [Série B, 50 M£](#)
- [Nothing](#), *Hardware* (équipements téléphoniques) : [Série B, 70 M\\$](#)
- [Amplience](#), *Platform* (infrastructures de plate-formes de vente en ligne) : [Série D, 100 M\\$](#)
- [ViraHealth](#), *HealthTech* (application de télé-médecine spécialisée sur la ménopause) : [Funding Round, 12 M\\$](#)
- [NextGen Cloud](#), *Cloud* (infrastructures pour Web3) : [Venture Round, 14 M\\$](#)
- [Currencies Direct](#), *FinTech* (plate-forme de change en ligne) : [Funding Round, 140 M£](#)
- [Lendable](#), *FinTech* (entreprise de prêts automatisés) : [Venture Round, 210 M£](#)

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international